

Appel à candidatures d'experts pour la constitution d'un groupe de travail (GT)

Groupe de travail « Evaluation des risques environnementaux des médicaments contenant des OGM » (GT MED-OGM)

Le présent appel s'adresse à tous les scientifiques intéressés par une participation aux travaux d'expertise de l'Agence nationale de sécurité sanitaire de l'alimentation, de l'environnement et du travail (Anses). Par cet appel, l'Anses souhaite constituer un collectif d'experts compétents et indépendants dont les caractéristiques sont détaillées ci-dessous.

L'Anses met en œuvre une expertise scientifique indépendante et pluraliste visant à fournir aux autorités compétentes toutes les informations nécessaires à la décision publique, tant au niveau national que communautaire. Ses avis sont rendus publics.

■ Rôle et missions :

Depuis le 1^{er} janvier 2022, les missions de l'Anses comprennent l'évaluation des risques environnementaux liés à l'utilisation en milieu ouvert de médicaments à usage humain ou vétérinaire contenant des OGM ou consistant en de tels organismes. A ce titre et dans le cadre législatif actuel, l'Anses peut être saisie pour avis :

- par la DGPR, l'ANSM ou l'ANMV, dans le cadre d'une demande centralisée d'autorisation de mise sur le marché (AMM) de médicament contenant des OGM ou consistant en de tels organismes au titre de la directive 2001/18/CE ;
- par l'ANMV, dans le cadre d'une demande d'essai clinique de médicament vétérinaire contenant des OGM ou consistant en de tels organismes réalisé sur le territoire national, conformément aux articles R533-8 et R533-22 du Code de l'environnement ;
- par l'ANSM, dans le cadre d'une demande nationale d'autorisation d'accès précoce (AAP) ou compassionnel (AAC) à un médicament à usage humain contenant des OGM ou consistant en de tels organismes ou d'autorisation de médicament de thérapie innovante préparé ponctuellement (MTI-PP), conformément à l'article R533-49 du Code de l'environnement.

Le GT « Evaluation des risques environnementaux des médicaments contenant des OGM » (GT MED-OGM) rattaché au CES Biotechnologies, aura en charge la réalisation de ces travaux d'expertise dans un cadre réglementaire incluant des délais contraints.

Le CES Biotechnologies sera le garant des méthodologies d'expertise utilisées par ce GT.

■ Composition et fonctionnement :

Les membres du GT sont nommés par décision du Directeur général de l'Agence pour un mandat de quatre ans.

Le GT MED-OGM sera composé d'une dizaine de membres dont un(e) président(e) et un(e) vice-président(e).

Si ses compétences et sa disponibilité le lui permettent, un expert pourra faire partie de ce groupe de travail et également du CES Biotechnologies pour lequel l'appel à candidatures est lancé en parallèle.

Le GT se réunira en séance plénière selon une fréquence moyenne d'une réunion d'une journée par mois, à compter de février 2024 (à des dates distinctes du CES Biotechnologies et du second GT ouvert en parallèle à appel à candidatures) sur le site de l'Anses à Maisons-Alfort et/ou à distance. Au cours de ces réunions plénières, les experts seront invités à confronter leurs points de vue afin d'aboutir à une expertise collective des dossiers. Les experts auront aussi à contribuer à l'expertise par la relecture critique de documents examinés en séance, voire l'analyse critique de la littérature scientifique et de données scientifiques ainsi que la rédaction de certaines parties de rapports, en dehors des séances. La langue de travail en réunion est le français, cependant tous les dossiers à expertiser sont en anglais et certains rapports sont rédigés en anglais.

Les compétences spécifiques recherchées pour ce GT figurent dans la fiche « Compétences recherchées » dédiée à ce collectif d'experts.